

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

12 mars 2018

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

ŒIL DE PAON



Attention ! il y aura des contaminations durant la semaine.

Si votre parcelle n'est pas déjà protégée, nous vous recommandons de traiter au cuivre.

MOUCHE

Vous pouvez commencer à fabriquer et installer vos pièges à mouches au phosphate diammonique.

INFOLIVE n° 3

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Région Occitanie
Nîmes Montpellier



Avois
Centre de services

ŒIL DE PAON

☞ Observations * :



Le modèle de simulation de l'évolution de la maladie du SRAL PACA indique l'apparition de nouvelles taches au cours du mois de mars. De plus, la météo prévoit des pluies cette semaine avec des températures douces favorables aux contaminations (Voir BSV n°2 du 12 mars 2018).

Dans les secteurs où les niveaux de précipitations ont été supérieurs à 40 mm depuis le dernier traitement, les protections cupriques ont probablement été lessivées.

☞ Évaluation du risque :

Le risque de contamination est élevé à cause du radoucissement des températures et des pluies prévues. Généralement, les températures optimales de contaminations se situent entre 10 et 20°C.

☞ Préconisations :

Pour éviter les contaminations d'œil de paon, nous vous rappelons que vos oliviers doivent être protégés avant la pluie, avec un produit à base de cuivre. Il est vraiment fondamental d'intervenir le plus tôt possible contre l'œil de paon, sinon son contrôle devient de plus en plus difficile en cours de saison. Si vous n'avez toujours pas traité cette année, nous vous conseillons fortement d'appliquer cette semaine, avant la pluie, un traitement à base de cuivre à la pleine dose¹ préconisée par le fabricant. Si vous décidez de renouveler un traitement qui a déjà été appliqué cette année (lessivage = 40 mm), alors une demi-dose² suffira.

La liste des produits est disponible sur ce lien : <http://afidol.org/wp-content/uploads/2015/11/PPP2018.pdf>

MOUCHE

☞ Observations * :

Normalement, si l'épisode de froid ne persiste pas, on commencera à observer les premières mouches voler au cours du mois de mars dans les parcelles. Ces mouches correspondent aux œufs qui avaient été pondus au cours du mois de novembre, mais aussi à leurs mères qui ont pu s'abriter et survivre à l'hiver. Habituellement, ce vol printanier des mouches progresse jusqu'au mois d'avril, puis s'arrête au cours du mois de mai, avant de reprendre au début de l'été.

¹ Pleine dose = 250 grammes de cuivre-métal par hectolitre

² Demi-dose = 125 grammes de cuivre-métal par hectolitre

☞ Évaluation du risque :

Bien évidemment, les mouches qu'on observera en mars/avril sont inoffensives puisque les arbres ne portent pas d'olives. Mais, attention, certaines de ces mouches pourront vivre jusqu'à l'été et piqueront les olives au mois de juillet.

☞ Préconisations :

Bien que cela soit, certes, un peu fastidieux, vous pouvez fabriquer vous-même et installer dans votre parcelle dès maintenant un système de piègeage attractif, à l'aide de bouteilles en plastique transparent, contenant une solution de phosphate diammonique. Ces captures permettent de limiter la population de mouches au moment de la réceptivité des olives.



En cliquant, sur les liens suivant, vous pourrez :

- visionner une vidéo sur la fabrication des pièges :

<https://www.youtube.com/watch?v=5Zqa9kULAFE>

- consulter une fiche de fabrication des pièges :

http://afidol.org/wp-content/uploads/2016/04/piegeage_massif_2017.pdf

- savoir où trouver du phosphate diammonique :

<http://afidol.org/oleiculteur/fournisseurs-de-phosphate-diammonique/>

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.